

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 568

25 février 2016

SOMMAIRE

Armstripe S.à r.l.	27218	Ecogec S.A.	27237
Automobiles Origer S.à r.l.	27218	EQT Ventures Mentor (No.1) SCSp	27236
Barrel Assets S.à r.l.	27219	EQT Ventures (No.2) SCSp	27237
Bautra S.A.	27219	Finpharma S.A.	27238
BDK Financial Group S.A.	27220	Fracena S.A.	27238
Blue Ringed S.à r.l.	27221	Hanner Lautesch Promotions S.A.	27235
Blue Ringed S.à r.l.	27220	HDF Finance S.A.	27236
Brent (BC) Finco S.à r.l.	27219	Industrial Design Architecture S.à r.l.	27253
Brent (BC) S.à r.l.	27219	Integro Finance Europe S.à r.l.	27232
BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux	27222	I.R.F. S.à r.l.	27235
BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux	27222	Kador S.A.	27252
Briarius S.à r.l.	27223	Lateral Lux HoldCo1 S.C.Sp	27250
Bupanel S.à r.l.	27223	Limba Luxco 2 S.à r.l.	27248
Canyon Investments S.à r.l.	27224	LSREF4 Falcon Investments S.à r.l.	27254
Capital Safety Canada Holdings S.à r.l.	27264	Lux-Croissance	27258
Carlisle Management Company S.C.A.	27224	Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l.	27264
Centaurus Consulting S.à r.l.	27227	Luxembourg Investments Holding S.A., SPF	27258
Centaurus Consulting S.à r.l.	27228	Marulan S.à r.l.	27260
ColCastor A S.à r.l.	27229	Mierscherbiereg Immobilière S.A.	27260
ColCastor A S.à r.l.	27232	MITA S.à r.l.	27253
DH Services Luxembourg S.à r.l.	27239	Orion IV European 14 S.à r.l.	27261
Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l.	27239		
DRC European Real Estate Debt III No 2 S.à r.l.	27240		

Armstripe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202254/11.

(150227457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Automobiles Origer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 65.923.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Jean Olivier ORIGER, maître mécanicien, né à Schifflange, le 21 août 1947, demeurant à L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse, et

2) Monsieur Paul Olivier ORIGER, employé, né à Esch-sur-Alzette, le 05 mars 1968, demeurant à L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse,

ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "AUTOMOBILES ORIGER S.à r.l.", avec siège social à L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 65.923, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 793 du 30 octobre 1998. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II.- Que le capital social est fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (24.789,35-EUR) (équivalent de 1.000.000,- LUF), représenté par mille (1.000) parts sociales.

III.- Que les comparants sont les seuls associés de la prédite société AUTOMOBILES ORIGER S.à r.l..

IV.- Que les comparants ont décidé de dissoudre et de liquider la société AUTOMOBILES ORIGER S.à r.l. qui a interrompu ses activités.

V.- Que les comparants se désignent comme liquidateurs de la société et auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que les comparants en leur qualité de liquidateurs de la société déclarent de manière irrévocable reprendre solidairement tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que les comparants déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société AUTOMOBILES ORIGER S.à r.l. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social précédent la liquidation situé au L-3813 Schifflange, 55-57, rue Basse.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 1.000,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation GAC/2015/10930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202264/52.

(150228561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 158.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202270/10.

(150227401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Brent (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 182.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202288/10.

(150227348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Brent (BC) Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 182.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202287/10.

(150227343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Bautra S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6414 Wasserbillig, 43, rue du Bocksberg.
R.C.S. Luxembourg B 187.756.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten am Firmensitz Ausserordentlich am 23. November 2015 um 16.00 Uhr

Die Versammlung stellt fest dass der Wohnsitz von Herrn Michael FEIT, Verwaltungsratsmitglied sich geändert hat in L - 6614 Wasserbillig, 43, Rue du Bocksberg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015202297/13.

(150228028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

BDK Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 187.018.

Note pour l'extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 27/10/2015:

L'adresse de Monsieur Orlando Jose ALVARADO MORENO doit être publiée ainsi: Yagualito S/N. Avenida ppl Urb Valle Arriba, Parr Baaruta, MCPO Baruta, Caracas Miranda 1080, Venezuela.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015202301/13.

(150228016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 122.813.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1.- Dovemco Limited, a limited liability company, having its registered office at Strati Myrivili, 5, Strovolos, 2046, Nicosia, Cyprus, filed at the Companies Register of Cyprus under number HE 305930,

2.- Condor Real Estate Management ZWEI GmbH, a limited liability company, having its registered office at Lyoner Strasse, 32, 60528 Frankfurtam- Main, Germany, filed at the trade register of Frankfurt-am-Main Germany, under number HRB 100268,

both represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Those proxies initialled "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, through their attorney, declared and requested the notary to act:

- That the appearing persons are the sole present partners of "Blue Ringed S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B number 122813, incorporated by deed of the undersigned notary on December 8, 2006, published in the Mémorial C number 225 of February 21, 2007, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary on May 7, 2007, published in the Mémorial C number 1531 on July 23, 2007.

- That the appearing persons have taken the following resolution unanimously:

Resolution

The appearing persons decide to adopt an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year, acknowledge that as an exception the accounting year which shall begin on December 1st, 2015 will end on December 31, 2015, and decide to amend subsequently article 15 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Dovemco Limited, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strati Myrivili, 5, Strovolos, 2046, Nicosie, Chypre, inscrite au registre des sociétés de Chypre, sous le numéro HE 305930

2.- Condor Real Estate Management ZWEI GmbH, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Lyoner Strasse, 32, 60528 Frankfurt-am-Main, Allemagne, inscrite au registre de commerce de Frankfurt-am-Main, Allemagne, sous le numéro HRB 100.268

toutes deux ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de "Blue Ringed S.à r.l.", société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 122813, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 225 du 21 février 2007, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C numéro 1531 du 23 juillet 2007.

- Que les comparantes ont pris la résolution suivante à l'unanimité:

Résolution

Les comparantes décident d'adopter un exercice social commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre de l'année suivante, constatent qu'exceptionnellement, l'exercice social qui commencera le 1^{er} décembre 2015 prendra fin le 31 décembre 2015, et décident de modifier dès lors l'article 15 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.”.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation GAC/2015/10874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202308/81.

(150227299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Blue Ringed S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202309/11.

(150227507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 93.274.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

"Weiland-Bau Sàrl", Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 43.696, hier rechtskräftig vertreten durch ihre Geschäftsführer, nämlich Herr Andreas WEILAND, Privatangestellter, wohnhaft in D-54687 Arzfeld, Im Hammesgarten 22 und Herr Michael PETERS, Privatangestellter, wohnhaft in D-54655 Malbergweich, Sportplatzstr. 17.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BRG BAUDIENSTLEISTUNG UND RECYCLING, GMBH LUX", mit Sitz in L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 93.274, gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Frank BADEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 17. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 541 vom 20. Mai 2003.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausend fünf hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundertfünfundzwanzig (125) Anteile von je hundert Euro (EUR 100.-).

- Dass die Komparentin erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BRG BAUDIENSTLEISTUNG UND RECYCLING, GMBH LUX" zu sein und dass diese den amtierenden Notar ersucht, der von ihr in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt das Abschlussdatum des Geschäftsjahres auf den 31. Dezember eines jeden Jahres zu verlegen und dementsprechend den Artikel 13 und Artikel 14. der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 13.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.“

" **Art. 14.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.“

Übergangsbestimmung:

Das Geschäftsjahr welches am 1. November 2014 angefangen hat endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neun hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Andreas WEILAND, Michael PETERS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 décembre 2015. Relation GAC/2015/10920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202317/43.

(150228098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

BRG Baudienstleistung und Recycling GmbH Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 11, Giaellewee.

R.C.S. Luxembourg B 93.274.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 15. Dezember 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015202318/13.

(150228148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Briarius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 122.815.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015202319/11.

(150227542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Bupanel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6148 Junglinster, 13, rue Joseph Probst.

R.C.S. Luxembourg B 54.421.

L'an deux mille quinze.

Le sept décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Ion AGURASTI, commerçant, demeurant à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée BUPANEL S.à r.l., avec siège social à L-8053 Bertrange, 11, rue des Champs, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 54.421 (NIN 1996 2403 029).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 313 du 27 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 128 du 18 janvier 2013.

Que le capital social de la société s'élève à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68.-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 27 novembre 2015, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont toutes attribuées à Monsieur Ion AGURASTI, prénommé.

Ensuite le comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Suite à la prédite cession de parts sociales, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68.-), représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à Monsieur Ion AGURASTI, commerçant, demeurant à L-1130 Luxembourg, 76, rue d'Anvers.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Bertrange à Junglinster et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Junglinster."

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-6148 Junglinster, 13, rue Joseph Probst.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. AGURASTI, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 décembre 2015. Relation: GAC/2015/10733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202320/48.

(150227513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Canyon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 184.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202330/13.

(150228177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Carlisle Management Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 144.257.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh November,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of shareholders of "Carlisle Management Company", a société en commandite par actions, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.257, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30th December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 228 of 3rd February 2009 (the "Company").

The meeting was opened at 2:30 p.m. with Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Flora GIBERT, private employee, residing professionally at L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jaanika TOPKIN, Corporate Secretary/Paralegal, residing professionally at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the meeting is held with the following:

Agenda

1. Amendment of the title of Chapter VI of the articles of incorporation of the Company as follows:

"Chapter VI. - Accounting Period, Accounts and Allocation of Profits";

2. Amendment of article 22 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 22. Accounting Period - Accounts. The financial year of the Company shall start on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

As soon as reasonably practicable after the end of the Accounting Period, the General Partner shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company. The General Partner shall submit these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor of the Company who shall make a report containing comments on

such documents. The General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the financial statements drawn up in accordance with the Companies Law in respect of the preceding Accounting Year.

The financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual General Meeting, which shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.”

3. Addition of a new article 23 to the articles of incorporation of the Company, to allow the distribution of interim dividends, as follows:

“ **Art. 23. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company. The general meeting of shareholders upon, recommendation of the General Partner, will determine how the remainder of the annual profits will be disposed of.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.”

4. Renumbering of the articles of incorporation.

5. Miscellaneous.

II. - That the represented shareholders and the general partner of the Company, the proxyholders of these represented shareholders and general partner and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholders of the represented shareholders and general partner and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders and general partner will also remain attached to the present deed after having been initialed ne varietur by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to amend the title of Chapter VI of the articles of incorporation as follows:

“Chapter VI. - Accounting Period, Accounts and Allocation of Profits”.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 22. Accounting Period - Accounts.** The financial year of the Company shall start on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

As soon as reasonably practicable after the end of the Accounting Period, the General Partner shall draw up the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company. The General Partner shall submit these documents together with a report of the operations of the Company to the auditor of the Company who shall make a report containing comments on such documents. The General Partner shall provide the Shareholders with a copy of the financial statements drawn up in accordance with the Companies Law in respect of the preceding Accounting Year.

The financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual General Meeting, which shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements..”

Third resolution

The general meeting resolves to add an article 23 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 23. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company. The general meeting of shareholders upon, recommendation of the General Partner, will determine how the remainder of the annual profits will be disposed of.

The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Law.”

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution, the general meeting resolves to renumber the articles of incorporation of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «Carlisle Management Company S.C.A.», ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.257, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 3 février 2009 (la Société).

L'assemblée est ouverte à 14:30 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jaanika Topkin, Secrétaire Corporatif/Parajuriste, résidant professionnellement à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification du titre du chapitre VI des statuts de la Société comme suit:

«Chapitre VI. - Période Comptable, Comptes et Répartition des Bénéfices»

2. Modification de l'article 22 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 22. Période Comptable - Comptes.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

Dès que cela est raisonnablement possible après la fin de la Période Comptable, l'Associé Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. L'Associé Commandité remettra ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société au réviseur d'entreprises agréé de la Société qui commentera ces documents dans son rapport. L'Associé Commandité fournira aux Actionnaires une copie des états financiers, établis conformément à la Loi sur les Sociétés, relatifs à la Période Comptable précédente.

Les états financiers seront soumis pour adoption à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.»

3. Ajout d'un nouvel article 23 aux statuts de la Société, pour prévoir la distribution des dividendes intérimaires, comme suit:

« **Art. 23. Répartition des Bénéfices.** Cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès lors et tant que la réserve correspondra à dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société. Sur recommandation de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'allocation des sommes restantes.

L'Associé Commandité peut décider du paiement de dividendes intérimaires dans les conditions et les limites prévues par la Loi sur les Sociétés.»

4. Rémunération des articles des statuts de la Société;

5. Divers.

II.- Que les actionnaires commanditaires et l'actionnaire commandité représentés, les mandataires de ces actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires commanditaires et de l'actionnaire commandité représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires commanditaires et de l'actionnaire commandité représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires commanditaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier le titre du chapitre VI des statuts de la Société comme suit:

«Chapitre VI. - Période Comptable, Comptes et Répartition des Bénéfices».

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 22. Période Comptable - Comptes.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

Dès que cela est raisonnablement possible après la fin de la Période Comptable, l'Associé Commandité établit le bilan et le compte de profits et pertes de la Société. L'Associé Commandité remettra ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société au réviseur d'entreprises agréé de la Société qui commentera ces documents dans son rapport. L'Associé Commandité fournira aux Actionnaires une copie des états financiers, établis conformément à la Loi sur les Sociétés, relatifs à la Période Comptable précédente.

Les états financiers seront soumis pour adoption à la prochaine Assemblée Générale annuelle qui les examinera et, si elle l'estime opportun, les approuvera.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article aux statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 23. Répartition des Bénéfices.** Cinq pourcent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire dès lors et tant que la réserve correspondra à dix pourcent (10%) du capital souscrit de la Société. Sur recommandation de l'Associé Gérant Commandité, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'allocation des sommes restantes.

L'Associé Commandité peut décider du paiement des dividendes intérimaires dans les conditions et les limites de la Loi sur les Sociétés.»

Quatrième résolution:

Suite à la troisième résolution, l'assemblée générale décide de renuméroter les articles des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, F. GIBERT, J. TOPKIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1^{er} décembre 2015. 1LAC/2015/37739. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202332/176.

(150227870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Centaurus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7321 Mullendorf, 68, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 189.040.

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

La private limited company constituée et existant sous les lois du Royaume- Uni “CAVELL INVESTMENTS LIMITED”, établie et ayant son siège social à W1S 1YH Londres, Hanover Square, 14 Hanover Street, 3rd floor, inscrite au Registrar of Companies for England and Wales, Companies House, Cardiff, sous le numéro 08565976,

ici représentée par Madame Ariane ALONSO, gérante de société, demeurant à L-7321 Müllendorf, 68, rue des Fraises, (la “Mandataire”), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée “Centaurus Consulting S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-7321 Müllendorf, 68, rue des Fraises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 189040, (la “Société”), a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2623 du 27 septembre 2014,

et que les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l’“Associé Unique”) de la Société et qu'elle a pris, par son représentant légal, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide d'élargir l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des Statuts la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La Société a pour objet toutes prestations de services dans le domaine du conseil économique aux entreprises et le suivi de la gestion opérationnelle, financière et commerciale de telles entreprises.

En outre, la Société a pour objet les prestations de services dans le domaine du négoce de matières premières ainsi que des produits agricoles et tropicaux.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. ALONSO, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 7 décembre 2015. Relation: DAC/2015/20966. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202336/51.

(150227361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Centaurus Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7321 Müllendorf, 68, rue des Fraises.

R.C.S. Luxembourg B 189.040.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202337/9.

(150227437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ColCastor A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.989.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, Notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ColCastor Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 200.052 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Ms. Sara Lecomte, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The Company ColCastor A S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200 989 (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Danielle KOLBACH, notary in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg dated 23 October 2015 (the “Articles”), in process of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

2. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12 600 (twelve thousand six hundred Pounds Sterling), divided into 12 600 (twelve thousand six hundred) shares with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) per share, fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the “Sole Shareholder”) as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:

1. Decision to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

2. Miscellaneous.

First resolution

1. The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

" **2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-)

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg, soussignée,

A COMPARU

ColCastor Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 200.052 ((l'Associé Unique)), Représenté aux présentes par Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Comparant, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société ColCastor A S.à r.l, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 121 avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200 989 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Danielle Kolbach Notaire à Redange-sur-Atter, Grand Duché du Luxembourg, le 23 Octobre 2015, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12 600 (douze mille six cents Livres Sterling), représenté par 12 600 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1 (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

3. Le comparant est l'associé unique de la Société (ci-après désigné «l'Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:

1. Décision de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.»; et

2. Divers.

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner

des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature, dûs la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S.LECOMTE, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 10 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21287. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202351/205.

(150227724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

ColCastor A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 200.989.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1654 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202352/9.

(150227747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 118.710.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of November.

Before the undersigned, Henri BECK, a notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Integro Parent Inc., a corporation organized under the Laws of Delaware (the Sole Shareholder), here represented by Peggy Simon, notary clerk, professionally residing in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

A copy of said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Integro Finance Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118710 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company);

II. The Company was incorporated on the 3rd day of August 2006, pursuant to a deed drawn up by Maître Gérard Lecuit, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations (the *Mémorial*) under number 1881, pages 90249 and seq. of October 6, 2006. The Company's articles of association (the Articles) have been amended for the last time by deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on the 21st of February 2008, published in the *Mémorial C* number 938 of April 16, 2008.

III. The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by two thousand (2,000) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up; and

The Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation; and

IV. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company and, in said capacity, declares that:

- (i) the activity of the Company has ceased;
- (ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, except for those owed to the Sole Shareholder;
- (iii) it will receive all the outstanding assets of the Company;
- (iv) except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid; and
- (v) it will assume, if any, all liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated the 11th day of the month of December of the year two thousand and fifteen.

Fourth resolution

The Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the board of managers of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer to it, as liquidation proceeds all the remaining assets of the Company and to take all steps necessary to ensure that such transfers are enforceable against third parties.

Seventh resolution

In light of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed.

The Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the *Mémorial* and to pay any and all costs associated with the liquidation.

The Sole Shareholder resolves to grant power to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and of notary Henri Beck, each of them acting individually:

- (i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax return relating to financial year two thousand and fifteen); and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with filing the liquidation accounts and closing the Company's liquidation;

(iii) these powers expiring one year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Echternach, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Integro Parent Inc., une société régie par les lois de l'état du Delaware (l'Associé Unique),

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Une copie de ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de Finance Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118710 et disposant d'un capital social s'élevant à cinquante mille euros (EUR 50.000) (la Société);

II. La Société a été constituée le 3 août 2006, suivant un acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial), N° - 1881, pages 90249 et suivantes le 6 octobre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C numéro 938 du 16 avril 2008;

III. Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par deux mille (2.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

IV. L'Associé Unique a une parfaite et complète connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société; et

V. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'agir en qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que:

(i) les activités de la Société ont cessé;

(ii) les comptes de liquidation ont été préparés et indiquent que toutes les dettes connues de la Société ont été réglées ou entièrement provisionnées, à l'exception de celles dues à l'Associé Unique;

(iii) il recevra le solde de l'intégralité de l'encours des actifs de la Société;

(iv) à l'exception des charges administratives liées à la liquidation de la Société, toutes les dettes connues ont été payées; et

(v) il assumera, le cas échéant, toutes les dettes et engagements (y compris les dettes fiscales), connues ou inconnues, de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société en date du 11 décembre deux mille quinze.

Quatrième résolution

L'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder aux membres du conseil de gérance de la Société pleine décharge pour l'accomplissement de leurs mandats et en ce qui concerne des comptes de liquidation.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de transférer à son profit, en tant que boni de liquidation, l'intégralité de l'encours des actifs de la Société et d'accomplir toutes les démarches nécessaires à l'effet d'assurer l'opposabilité aux tiers dudit transfert.

Septième résolution

A la lumière des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est, par les présentes, liquidée et que la liquidation est close.

L'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial, au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et de payer l'intégralité des frais liés à la liquidation.

L'Associé Unique décide d'accorder pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et du notaire Henri Beck, chacun agissant individuellement:

(i) pour effectuer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'effet de compléter et déposer toute déclaration fiscale non déposée de la Société (y compris la déclaration fiscale relative à l'exercice sociale deux mille quinze); et

(ii) à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires liées au dépôt des comptes de liquidation et à la clôture de la liquidation de la Société;

(iii) les présents pouvoirs prenant fin une année suivant la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après avoir donné lecture à voix haute, le notaire instrumentaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202668/142.

(150228893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Hanner Lutesch Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 49.632.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 décembre 2015 à 8.30 heures

L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Helder VIEIRA, administrateur et administrateur-délégué en L - 6139 Junglinster, 10, Rue Agatha Christie ainsi que le changement d'adresse de Monsieur Fernando VIEIRA, administrateur en L -6139 Junglinster, 31, Rue Jacques Santer.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015202621/14.

(150228026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

I.R.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 186.317.

EXTRAIT

En vertu de cessions sous seing privé en date du 10 décembre 2015, la fondation I.R.F. Privatstiftung domiciliée au Reichsratsstrasse 11/ 4^{ème} étage 1010 Vienne, Autriche, enregistrée sous le numéro 143283k a cédé 57.737.500 parts sociales de la Société I.R.F S.à r.l. à I.R.F. Holding S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B186307.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015202656/13.

(150228032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

HDF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 184.930.

Les statuts coordonnés au 01/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015202623/12.

(150227217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

EQT Ventures Mentor (No.1) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.926.

Par contrat daté du 15 décembre 2015 signé notamment par tous les associés de la Société, les termes du contrat social initial du 30 avril 2015 régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

Il en ressort principalement que la Société a désormais pour objet:

(a) L'objet de la Société est de poursuivre l'activité d'investissement (avec l'intention générale de détenir des investissements à long terme) et de suivre la performance de ses investissements et notamment, d'identifier, de rechercher, de négocier, de faire, de détenir et de céder des investissements (et les suivre), y compris l'acquisition, la vente et la cession de titres ou d'instruments liés à des titres émis par des sociétés non cotées, des entreprises ou d'autres entités et l'octroi de prêts garantis ou non à de telles sociétés, entreprises ou autres entités, avec l'objectif principal de générer des profits.

(b) La Société (agissant par l'intermédiaire de son gérant ou de toute personne autrement mandatée par le gérant) peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements (que ce soient des conventions ou des actes) et participer à toutes activités et transactions qui, de l'avis du gérant, sont nécessaires ou souhaitables en vue de la réalisation des buts et objectifs qui précèdent.

(c) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

(d) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds notamment, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Afin d'éviter toute incertitude, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(e) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une administration efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(f) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut effectuer toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La durée de la Société est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Ventures Mentor (No.1) SCSp

Un mandataire

Référence de publication: 2015202503/46.

(150228136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Ecogec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6118 Junglinster, 100, rue de Godbrange.

R.C.S. Luxembourg B 86.301.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 décembre 2015 à 10.30 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016 le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183 652, avec siège social à L- 8308 Capellen, 89A, Pafébruch.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015202491/14.

(150228025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

EQT Ventures (No.2) SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 196.928.

Par contrat daté du 15 décembre 2015 signé notamment par tous les associés de la Société, les termes du contrat social initial du 30 avril 2015 régissant la Société ont été modifiés et intégralement reformulés.

Il en ressort principalement que la Société a désormais pour objet:

(a) L'objet de la Société est de poursuivre l'activité d'investissement (avec l'intention générale de détenir des investissements à long terme) et de suivre la performance de ses investissements et notamment, d'identifier, de rechercher, de négocier, de faire, de détenir et de céder des investissements (et les suivre), y compris l'acquisition, la vente et la cession de titres ou d'instruments liés à des titres émis par des sociétés non cotées, des entreprises ou d'autres entités et l'octroi de prêts garantis ou non à de telles sociétés, entreprises ou autres entités, avec l'objectif principal de générer des profits.

(b) La Société (agissant par l'intermédiaire de son gérant ou de toute personne autrement mandatée par le gérant) peut signer, remettre et exécuter tous contrats et autres engagements (que ce soient des conventions ou des actes) et participer à toutes activités et transactions qui, de l'avis du gérant, sont nécessaires ou souhaitables en vue de la réalisation des buts et objectifs qui précèdent.

(c) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

(d) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds notamment, sans limitation, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Afin d'éviter toute incertitude, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

(e) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments nécessaires à une administration efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

(f) Sous réserve et conformément aux stipulations du contrat social et sans restreindre la portée générale des autres stipulations du contrat social, la Société peut effectuer toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

La durée de la Société est indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQT Ventures (No.2) SCSp

Un mandataire

Référence de publication: 2015202502/46.

(150228135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Finpharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.079.

Les statuts coordonnés au 30/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015202545/12.

(150228297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Fracena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.020.

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FRACENA S.A.», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 181 020, constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3091 du 5 décembre 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ludovic KELTERBAUM, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée constate:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société,
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

la société «ACCOFIN, Société Fiduciaire», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg. R.C.S. Luxembourg, section B numéro 62.492.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumant le présent procès-verbal.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, L. KELTERBAUM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28727. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015202551/64.

(150228241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Digital Services XXXVI (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 194.430.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 20 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015202436/13.

(150228354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

DH Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.266.

Il résulte des résolutions des associés de la Société les décisions suivantes:

- Démission de Dylan Davies de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 4 décembre 2015;
- Démission de Ronan Carroll de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 4 décembre 2015
- Election de Krisztina Antal, née le 17 décembre 1984 à Bar-le-Duc, France, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 5 décembre 2015 et pour une durée indéterminée;
- Election de Anne-Sophie Davreux, née le 13 novembre 1989 à Arlon, Belgique, et résidant professionnellement au 6D route de Trèves L-2633 Senningerberg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 5 décembre 2015 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015202457/17.

(150228018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

DRC European Real Estate Debt III No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.245.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

DRC European Real Estate Debt Fund III L.P., with registered office at 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, represented by its general partner DRC European Real Estate Debt Fund III (GP) Ltd, with registered office at 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "DRC European Real Estate Debt III N° 2 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the board of managers Board of Managers (as defined below), of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests, in any form whatsoever and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may also, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of loans or of various tranches of loans or other indebtedness originated, structured or funded by other entities or persons, by any means and administrate, develop and manage such holding of loans or tranches of loans or other indebtedness.

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any entity or person belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of listed or unlisted bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any hedge agreement, as well as into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares having a nominal value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder" or together as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
DRC European Real Estate Debt Fund III, L.P.	12,400 Shares
Total	12,400 Shares

All the shares has been fully paid up in cash at one Pound Sterling (GBP 1.-) each for a total issue price of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-). Proof that the amount of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,400.-) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand four hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Incorporation of the company

The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name "DRC European Real Estate Debt III N°2 S.à r.l.", with the articles of incorporation and the share capital stated above.

Extraordinary shareholders resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital of the Company and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

Mr. Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Alexandra Fantuz, born on 25 November 1974 in Hayange, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr. Peter Dickinson, born on 01 March 1966 in Nuneaton, having his professional address at 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The registered office of the Company is at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le onze décembre,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DRC European Real Estate Debt Fund III L.P., dont le siège social est établi à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, représentée par son commandité DRC European Real Estate Debt Fund III (GP) Ltd, dont le siège social est établi à 94, Solaris Avenue, Camana Bay, PO Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands, ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DRC European Real Estate Debt III N°2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts de quelque forme que ce soit et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra également acquérir ou disposer de prêts ou de tranches de prêts ou d'autres instruments de dette, soit directement ou indirectement, structurés ou financés par d'autres entités ou personnes, par tous moyens, et administrer, développer et gérer de telles détentions de prêts ou de tranches de prêts ou tous autres instruments de dette.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes entités ou personnes appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres cotés ou non cotés, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder tous contrats de couverture, ainsi que toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après par l'"Associé" ou collectivement les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et le Gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts Sociales
DRC European Real Estate Debt Fund III, L.P.	12.400 Parts Sociales
Total	12.400 Parts Sociales

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée en numéraire à douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-) pour un montant total de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-). La preuve que cet apport en numéraire d'un montant de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-), qui correspond à un capital social de douze mille quatre cents livres sterling (GBP 12.400,-), est à libre disposition de la Société a été apportée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Constitution de la société

Le Notaire confirme qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous la dénomination "DRC European Real Estate Debt III N°2 S.à r.l.", avec les statuts et le capital social repris ci-dessus.

Résolutions extraordinaires de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentée comme précité, représentant la totalité du capital social de la Société, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1.1 M Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, en Allemagne ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.2 Mme. Alexandra Fantuz, née le 25 November 1974 à Hayange, en France, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

1.3 M Peter Dickinson, né le 01 mars 1966 à Nuneaton, ayant son adresse professionnelle au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. Le siège social de la Société est établi à 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21398. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202463/433.

(150227982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Limba Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.880.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of December,

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Limba Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178839;

being hereafter collectively referred to as the "Shareholder",

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 4 and 7 December 2015.

(i) The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

(ii) The Shareholder declares that it is the sole shareholder of Limba Luxco 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), having a share capital of twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178880, and incorporated by a deed of the undersigned notary of July 16, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 2 September, 2013 under number 2133 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of January 14, 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 12 April, 2014 under number 942.

(iii) The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To amend the article 10.2. of the articles of association of the Company.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Shareholder resolved to amend the article 10.2 of the articles of association of the Company. Said article will from now on read as follows:

" 10.2. Procedure.

(i) The Board of Managers meets upon the request of any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

(iv) Any Manager who is not a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.

(v) Any Manager who is a resident of the Grand Duchy of Luxembourg may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager residing in the Grand Duchy of Luxembourg as his proxy.

(vi) The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and if all the Managers having their residence in the Grand Duchy of Luxembourg are present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers are recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.

(vii) A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1.300-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois de décembre,
par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Limba Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 178839; représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerk de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date des 4 et 7 décembre 2015.
désignée ci-après ensemble l'«Associé»,

(i) La prédite procuration restera annexée aux présentes.

(ii) L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Limba Luxco 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe 6, rue Eugène Ruppert Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2133 du 2 septembre 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178880 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 12 avril 2014, sous le numéro 942.

(iii) L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 10.2 des statuts de la Société.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 10.2 des statuts de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

" 10.2. Procédure.

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'au moins deux (2) Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Tout Gérant qui ne réside pas au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

(v) Tout Gérant qui réside au Grand-Duché de Luxembourg pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant résidant au Grand-Duché de Luxembourg, comme son mandataire.

(vi) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si tous les Gérants ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présent ou représentés à la réunion.

(vii) Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 décembre 2015. GAC/2015/10899. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202756/129.

(150227334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lateral Lux HoldCo1 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 202.243.

— STATUTS

Extrait

Société en commandite spéciale constituée sous seing privé

1. L'associé commandité

«A) Lateral Lux HoldCo1 Service S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est sis 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201390 - en tant qu' "Associé Commandité"».

2. La dénomination sociale

« **Art. 1^{er}. Formation.** Par la présente, il est formé une société en commandite spéciale sous la dénomination «Lateral Lux HoldCo1 S.C.Sp» (la "Société") pour une durée indéterminée qui sera régie par les lois applicables à une telle entité (la «Loi Luxembourgeoise»), et en particulier par la Loi 1915, telle qu'amendée, ainsi que par la présente Convention.»

3. L'objet social

« **Art. 3. Objet social et pouvoirs.** Les objets de la Société sont:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et d'acquérir (que ce soit par souscription initiale, offre, achat, échange ou autrement) tout ou partie des titres, parts, obligations, emprunts obligataires, dettes et autres titres émis ou

garantis par toute personne (y compris la détention d'actions commanditaires dans une société en commandite par actions) et de détenir ces mêmes instruments en tant qu'investissements, de gérer la détention, l'échange et la vente de ces mêmes instruments;

3.2 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière déterminée par l'Associé Commandité, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre de dette ou instrument de dette, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.3 dans la poursuite de son objet social, la Société peut, sans limitation, accomplir tout acte (y compris la conclusion, l'exécution et la délivrance de contrats, actes, conventions et accords avec ou en faveur de toute personne) que l'Associé Commandité estime être accessoires, nécessaires ou appropriés pour mettre en oeuvre ou réaliser tout ou partie des objectifs et objets sociaux mentionnés ci-avant, ou l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs, mais dans chaque cas conformément au présent Contrat et à la loi applicable;»

4. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Capital

« **Art. 4. Capital.** Le capital de la Société est fixé à cent euros (100,- EUR) [...]».

6. La désignation des gérants et pouvoir de signature

« **Art. 7. Gérance de la société.**

7.1 La Société sera gérée par l'Associé Commandité agissant en tant que gérant commandité (le «Gérant Commandité») nommé pour une durée indéterminée.

7.2 L'Associé Commandité peut être révoqué de son mandat à tout moment pour toute raison par Résolutions des Associés prises dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 11.2. Si, suivant la destitution du Gérant Commandité de son mandat, il n'y a pas d'autre Gérant Commandité, alors le Gérant Commandité devra être immédiatement remplacé par un nouveau gérant commandité via Résolutions des Associés prises dans les conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 11.2. Le Gérant Commandité à remplacer n'aura aucun droit de veto en sa capacité d'Associé Commandité en ce qui concerne son éviction et/ou son remplacement.»

« **Art. 9. Représentation de la société.**

9.1 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et le présent Contrat, les personnes suivantes sont autorisés à représenter et/ou lier la Société:

9.1.1 le Gérant Commandité; ou

9.1.2 toute personne à qui un tel pouvoir à été délégué conformément à l'Article 9.2.

9.2 Le Gérant Commandité peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, révoquer ledit mandataire ad hoc et déterminera tout les pouvoirs, responsabilités et rémunération (le cas échéant), la durée de période de représentation et tout autre conditions relatives à son mandat.

9.3 Le ou les Associés Commanditaires peu(ven)t agir en tant que représentants de la Société ou du Gérant Commandité, sous réserve qu'ils reçoivent un pouvoir spécifique d'agir ainsi par le Gérant Commandité de la Société, et l'indiquent clairement dans toute action prise en vertu de ce pouvoir sa qualité de représentant.»

7. La durée

La Société est constituée à la date du 9 Décembre 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2015.

Pour la Société

Lateral Lux HoldCo1 Service S.à r.l.

Gérant

Jong Min Kim / Elvin Montes

Manager Catégorie A / Manager Catégorie B

Référence de publication: 2015202750/70.

(150227966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KADOR S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1315 du 23 décembre 2004 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 novembre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 9 janvier 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de prononcer la dissolution de la société.
- 2.- Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à la date de la mise en liquidation.
- 4.- Désignation du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 à la date de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Marc Antoine ROBLETTE, né le 23 avril 1963 à Paris, avec adresse professionnelle à B-7522 Marquain, le Centre Futur Orcq, rue Terre de Briques 29, Bât. E.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 7 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/38607. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202732/60.

(150227080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

**MITA S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. I D A S.à r.l., Industrial Design Architecture S.à r.l.).**

Siège social: L-9678 Nothum, 23, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.061.

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Hedwig LANCKMAN, architecte diplômé, né à Denderleeuw (Belgique), le 19 juin 1933, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss;

2) Madame Denise DE COCK, dessinatrice, née à Ninove (Belgique), le 31 janvier 1932, demeurant à L-9392 Wallendorf-Pont, 4, Bigelbacherstrooss, ici représentée par Monsieur Hedwig LANCKMAN, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes, et

3) Monsieur Mike SCHMITZ, commerçant, né à Ettelbrück le 12 février 1974, demeurant à L-9678 Nothum, 23, Duerfstrooss.

Que la société à responsabilité limitée "INDUSTRIAL DESIGN ARCHITECTURE S.à r.l. en abrégé I D A S.à r.l.", avec siège social à L-9779 Eselborn, 20, op der Sang, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B102.061, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 39 du 13 février 1988; et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 824 du 4 avril 2008;

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

- Monsieur Hedwig LANCKMAN, prénommé, cède par les présentes ses cent-vingt cinq (375) parts sociales, qu'il détient dans la prédite société «INDUSTRIAL DESIGN ARCHITECTURE S.à r.l. en abrégé I D A S.à r.l.», précitée, à Monsieur Mike SCHMITZ, prénommé, et

- Madame Denise DE COCK, prénommée, cède par les présentes ses trois cent soixante-quinze (125) parts sociales, qu'elle détient dans la prédite société «INDUSTRIAL DESIGN ARCHITECTURE S.à r.l. en abrégé I D A S.à r.l.», précitée, à Monsieur Mike SCHMITZ, prénommé.

Ces cessions de parts, qui ont été eu lieu pour un prix total de deux mille euros (2.000,- EUR), se dont quittance, sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le susdit cessionnaire est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société à pour objet l'exploitation d'un commerce de vente de vêtements de toutes catégories et d'articles de décoration.

La société a également pour objet toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en «MITA S.à R.L.» et de modifier l'article quatre (4) des statuts qui aura la teneur suivante:

Art. 4. La société prend la dénomination de "MITA S.à r.l."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au L-9678 Nothum, 23, Duerfstrooss.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune du Lac de la Haute-Sûre.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer, l'article six (6) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant unique, à savoir Monsieur Hedwig LANCKMAN.

Huitième résolution

L'assemblée constate que suite à la résolution précédente Monsieur Mike SCHMITZ, commerçant, né à Ettelbruck, le 12 février 1974, demeurant à L-9678 Nothum, 23, Duerfstrooss, est nommé gérant unique.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature individuelle du gérant unique.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hedwig LANCKMAN, Mike SCHMITZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 décembre 2015. Relation GAC/2015/10777. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015202682/79.

(150227760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.434.875,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.199.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 196197 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 December 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 196199, with a share capital of EUR 3,418,375.- (three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 2 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the “*Mémorial*”) dated 10 June 2015 number 1461, which articles of incorporation have been amended for the last time on 25 November 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial* (the “*Company*”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-seven thousand three hundred forty-seven (27,347) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,418,375.- (three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 132 (one hundred thirty-two) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) to be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 15.48 (fifteen euro and forty-eight cents);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,418,375.- (three million four hundred eighteen thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 3,434,875.- (three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro) by way of the issuance of 132 (one hundred thirty-two) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) allocated as explained hereinafter.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 132 (one hundred thirty-two) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 16,500.- (sixteen thousand five hundred euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 15.48 (fifteen euro and forty-eight cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 16,515.48 (sixteen thousand five hundred fifteen euro and forty-eight cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,434,875.-(three million four hundred thirty-four thousand eight hundred seventy-five euro), represented by 27,479 (twenty-seven thousand four hundred seventy-nine) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 196197,

ici représentée par Mme Emma Heighton, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 3 décembre 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196199, avec un capital social de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 2 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 10 juin 2015, numéro 1461, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 novembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par vingt-sept mille trois cent quarante-sept (27.347) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 3.434.875,-(trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par voie de création et d'émission de 132 (cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) qui seront alloués

(a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 15,48 (quinze euros et quarante-huit centimes);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.418.375,- (trois millions quatre cent dix-huit mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) par la création et l'émission de 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes), alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 16.500,- (seize mille cinq cents euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 15,48 (quinze euros et quarante-huit centimes).

L'ensemble des 132 (cent trente-deux) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 16.515,48 (seize mille cinq cent quinze euros et quarante-huit centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.434.875,- (trois millions quatre cent trente-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) représenté par 27.479 (vingt-sept mille quatre cent soixante-dix-neuf) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27948. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202788/192.

(150227038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 38.527.

Extrait des Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 2015

Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 décembre 2014, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2016:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Pit HENTGEN, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. John BOUR, administrateur

M. Ernest CRAVATTE, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

Mme Claudia HALMES-COUMONT, administrateur

M. Claude HIRTZIG, administrateur

M. Aly KOHLL, administrateur

Mme Fernande MANDERSCHEID, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

Nomination du Réviseur d'Entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS S.C., pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2016.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015202791/35.

(150227405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Luxembourg Investments Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 20.479.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., SPF, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.479, constituée suivant acte notarié en date du 11 mai 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 27 juillet 1983 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 857 du 29 avril 2011.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 14 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2617 du 24 septembre 2015.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Caroline WOLFF, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole SABINOT, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Sylvie ARPEA, employée privée, 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation,
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3) Clôture de la liquidation,
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 24 novembre 2015, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur FIDUPAR et au commissaire à la liquidation FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «LUXEMBOURG INVESTMENTS HOLDING S.A., SPF» a définitivement cessé d'exister.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale confirme que FIDUPAR, en tant que liquidateur, reste chargé des derniers décomptes et paiements à faire après la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 8 décembre 2015. 1LAC/2015/38757. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202794/69.

(150227948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Marulan S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 200.722.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Référence de publication: 2015202812/10.

(150228138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Mierscherbiere Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.834.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de décembre,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MIER-SCHERBIERE IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L- 7535 Mersch, 14, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1843 du 26 juillet 2008 (ci-après dénommée comme la «Société»). La Société a été mise en liquidation suivant une assemblée générale extraordinaire, tenue le 30 novembre 2015 devant le notaire Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en cours.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société est présidée par Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Nico Arend, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société choisit comme scrutateur Monsieur Carlo FISCHBACH, commerçant, demeurant à Strassen.

Lesdites personnes constituent le Bureau de la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président explique que la présente assemblée générale extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

1 Rapport du commissaire-vérificateur;

2 Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur;

3 Clôture de la liquidation;

4 Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation;

Le Président explique qu'il ressort de la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires présents, respectivement les mandataires des actionnaires représentés, que l'intégralité du capital social est représentée.

Le Président explique que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le Président explique que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

La liste de présence est alors arrêtée, "ne varietur", signée par les membres du bureau et annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date 4 décembre 2015 a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, approuve ledit rapport.

Le rapport du commissaire-vérificateur, après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution

Les Actionnaires donnent décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur, pour l'exercice de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les Actionnaires prononcent la clôture de la liquidation.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Victor Elvinger / Nico Arend / Carlo Fischbach
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Référence de publication: 2015202818/57.

(150228866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Orion IV European 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 185.250.

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two hundred seventy one thousand three hundred seventy euro (EUR 271,370.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 173.948 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, notary's clerk, professionally residing in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal given on 26 November 2015,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion IV European 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British Pounds Sterling (GBP 15,000.-), with registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 February 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 May 2014 under number 1275, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.250 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch dated 13 October 2014, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 9 December 2014 number 3797.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolves to appoint Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with the registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.708 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolves that, in performing its duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescissions; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholder.

The liquidator may under its own responsibility grant, for duration as set by it, to one or more proxy holders such part of its powers as she deems for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de décembre,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Orion Master IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux cent soixante et onze mille trois cent soixante dix euros (EUR 271,370.-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.948 (l'«Associé»),

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 novembre 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion IV European 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quinze mille livre sterlings (GBP 15,000.-), dont le siège social est au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 19 mai 2014 sous le numéro 1275 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 185.250 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Marc Loesch en date du 13 octobre 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3797 du 9 décembre 2014.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Orion Investment Partners IV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11/13 boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.708, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cent euros (EUR 2,500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 8 décembre 2015. GAC/2015/10764. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015201898/132.

(150226423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2015.

Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 202.140.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 3 décembre 2015

1. La société RCS Management (Luxembourg) S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 3 décembre 2015.

2. Monsieur Milton FERNANDES, né le 12 décembre 1961 à Selangor (Malaisie), demeurant professionnellement à Laurence Pountney Hill, Londres EC4R 0HH (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Douwe TERPSTRA, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

4. Monsieur Arnaud DELVIGNE, né le 3 novembre 1983 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

5. Monsieur Manish AGGARWAL, né le 13 mars 1972 à Delhi (Inde) demeurant professionnellement au 4^{ème} étage, Berkeley Square House, Berkeley Square, Londres W1J 6BX (Royaume-Uni), a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

6. Madame Christelle Valérie PACOUIL, née le 1 février 1971 à Buzançais (France), demeurant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

7. Madame Claudia DINIS, née le 24 mars 1981 à Barcelos (Portugal) demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, 2453 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Suivant le contrat de vente et d'achat de parts daté du 3 décembre 2015

Nouveaux actionnaires:

- 6.250 parts - AMP Capital Investors (European Infrastructure Lux n° 2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, 2540 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B201.987.

- 6.250 parts - INFRACAPITAL SISU SLP LP, limited partnership, ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, ELB 9WJ Edinburgh, Ecosse (Royaume-Uni), société enregistrée au Registre des Sociétés d'Ecosse sous le numéro SL024037.

Ancien Actionnaire:

- 12.500 parts - INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103.123.

Luxembourg, le 14 décembre 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Luxembourg Investment Company 119 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015202764/42.

(150227994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2015.

Capital Safety Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 185.360.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016060140/10.

(160007270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.